



Pôle de l'Enseignement Artistique du Beauvaisis
Conservatoire

CURSUS ET ORGANISATION DES ETUDES MUSICALES AU CONSERVATOIRE



Du 1^{er} au 3^{ème} cycle

**LES MUSIQUES ACTUELLES
AMPLIFIÉES**

LES MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES



Les disciplines enseignées :

- Guitare électrique,
- Guitare basse,
- Batterie,
- Voix



SOMMAIRE

Conservatoire du Beauvaisis à Rayonnement Départemental

- LEXIQUE ET DÉFINITION DES CYCLES page 04
- LES PARCOURS PROPOSÉS page 10
- PREMIER CYCLE page 11
- SECONDE CYCLE page 13
- TROISIEME CYCLE page 18
- SCHÉMA DES ÉTUDES page 23
- RENCONTRER L'EQUIPE page 25



- LEXIQUE
- DÉFINITION DES CYCLES

Du 1^{er} au 3^{ème} cycle

LEXIQUE



- **Les cursus**

Sont appelés « cursus », les voies proposées par le conservatoire aux élèves et qui définissent un parcours. Le cursus peut être limité dans le temps, il peut être diplômant ou non diplômant.

Chaque spécialité (musique, théâtre et danse) a un cursus diplômant composé de trois cycles.

- **Les cycles**

Un cycle est une période, généralement pluriannuelle, qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation que l'on a préalablement définis ; ces objectifs concourent à l'acquisition de compétences dont on peut constater la cohérence à l'issue de la période établie. Les différents cycles ainsi que leurs modalités d'évaluation sont décrits dans le règlement pédagogique du conservatoire.



- **Les cours d'érudition**

La formation musicale, l'écriture, l'analyse musicale, l'harmonie, la culture musicale, la MAO (musique assistée par ordinateur), la gravure (pratique de logiciels informatiques permettant d'écrire de la musique via un ordinateur)

- **Les pratiques collectives dirigées**

Sont appelées pratiques collectives dirigées les cours d'orchestre et de chorale.

- **Les pratiques collectives non dirigées**

Sont appelées pratiques collectives non dirigées les cours sans chef d'orchestre ou de chœur mais encadrées par un enseignant



- **Les master classes**

Partie intégrante de la formation des élèves du conservatoire, elle permet de favoriser la rencontre avec des artistes associés. Un cours ciblé pendant lequel les élèves peuvent être préparé à un spectacle, ou le revisiter avec l'interprète afin de développer en chacun une capacité à jouer et à créer.

L'artiste par son intervention permet aux élèves d'en apprendre plus sur son métier et sur son expérience. Par la spécificité du thème abordé, les élèves assistent à une présentation technique qui développe leur connaissance au-delà de l'approche pédagogique prévue à leur programme de formation.

1^{ER} CYCLE

Pour recevoir un enseignement musical au sein du conservatoire, il est important d'avoir quelques informations indispensables à toute évolution instrumentale ou vocale.

- Pour la pratique instrumentale, avoir chez soi l'instrument demandé,
- Pour la pratique vocale, avoir son propre micro,
- Pour la pratique instrumentale ou vocale, pratiquer de façon quotidienne l'enseignement donné.



L'apprentissage est basé sur des réflexes qu'il faut créer et acquérir. Pour ce faire, les deux conditions précitées ci-dessus sont nécessaires. Le conservatoire met à disposition (sous forme de location) des instruments, se renseigner auprès de l'administration. Cette location permet de commencer cet apprentissage avant de confirmer son choix par l'achat de l'instrument concerné.

Le cheminement de cet apprentissage est répertorié en cycle.



Le premier cycle est commun à tous les élèves. Niveau scolaire minimum : classe de CE1. (référence Education Nationale) en adéquation avec la classe pour les enfants étant en avance à l'école.

Il s'effectue sur une durée de trois à cinq ans, avec la possibilité d'obtenir une dérogation sur le temps d'apprentissage, soumise à la direction en accord avec le Conseil pédagogique.



Les objectifs désignés sont de développer l'écoute, l'expression corporelle, l'interprétation, l'invention, la connaissance des langages musicaux, une méthodologie d'apprentissage, et cela dans un cadre collectif et de partage.

PREMIER CYCLE



LES COURS ENSEIGNÉS :

Trois cours sont obligatoires et cumulés :



- la pratique collective dirigée,
- la culture musicale,
- la formation instrumentale ou vocale



SECOND CYCLE



Le second cycle est la continuité du premier. Il propose cependant deux parcours différents. Selon celui choisi, il sera ou non diplômant et aura une durée plus ou moins longue.

Le second cycle propose 2 cursus différents au choix de l'élève :



- Le cursus diplômant
- Le parcours individualisé



Des passerelles entre chaque cursus ou parcours proposé peuvent être demandées et accordées par la direction, après avis du conseil pédagogique.

TROISIEME CYCLE



Ce troisième cycle est la finalité de la formation initiale.
Il se limitera à un parcours amateur diplômant.



- Le cursus diplômant amateur appelé le COA (Cursus à Orientation Amateur)





LES PARCOURS PROPOSÉS

Du 1^{er} au 3^{ème} cycle



- **La pratique collective :**
1 heure hebdomadaire



- **La culture musicale :**
1 heure hebdomadaire



- **Le cours instrumental ou vocal :**
cours collectif préconisé (3 élèves pour 1h00, ou 2 élèves pour 45 minutes ou individuel pour 30 minutes) à la discrétion de l'enseignant et suivant la demande de l'élève.

L'attestation de fin de premier cycle est accordée en ayant obtenu dans la totalité des trois cours l'UV (Unité de Valeur).

Elle permet d'accéder au second cycle.

ORGANISATION DU PREMIER CYCLE

Discipline Musiques Actuelles Amplifiées / 1er cycle / temps hebdomadaire*					
Appellation des cours		Pratique collective		Culture musicale	Formation instrumentale ou vocale
1 ^{ère} année	1C1	1h00	+	1h00	30 minutes pour un cours individuel 45 minutes pour 2 élèves en collectif 1h00 pour 3 élèves en collectif
2 ^{ème} année	1C2	1h00	+	1h00	
3 ^{ème} année	1C3	1h00	+	1h00	
4 ^{ème} année	1C4	1h00	+	1h00	

**Se cumule à ce temps hebdomadaire des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master classes, ...)*

**Se cumule à ce temps de façon annuelle 2 manifestations obligatoires dans le cadre de l'école du spectateur*



Le second cycle propose 2 parcours différents au choix de l'élève :



- Le cursus diplômant
- Le parcours individualisé



Le cursus diplômant



Le second cycle est la continuité du premier cycle et fonctionne de la même façon avec les mêmes cours.

Le diplôme est le B.E.M /M.A.A. (Brevet d'Études Musicales des musiques actuelles amplifiées).

Il s'effectue sur une durée de trois à cinq ans, avec la possibilité d'obtenir une dérogation sur le temps d'apprentissage, soumise à la direction après avis du Conseil pédagogique.



Trois cours obligatoires :

- **La pratique collective :**
1h00 hebdomadaire
- **La culture musicale :**
1h00 hebdomadaire
- **La formation instrumentale ou vocale :**
45 minutes hebdomadaires en cours individuel / en cours en groupe, ce groupe totalisant le temps des élèves le constituant (ex : 2 élèves X 45 minutes = 1h30)



Des options supplémentaires peuvent être possibles dans les matières d'érudition (que cela soit la MAO / **M**usique **A**ssistée par **O**rdinateur, la gravure, la culture musicale, l'analyse ou l'écriture).

Le Brevet des musiques actuelles amplifiées, attestant la fin du second cycle, est accordé en ayant obtenu l'U.V dans chacun des trois modules.

Il permet d'accéder au troisième cycle.

ORGANISATION DU SECOND CYCLE

CURSUS DIPLOMANT – Musiques Actuelles Amplifiées

1^{ER} PARCOURS:

Discipline Musique / 2ème cycle / Coursus diplômant / temps hebdomadaire*					
Appellation des cours		Musiques actuelles amplifiées			
		Pratique collective		Culture musicale	Formation instrumentale ou vocale
1 ^{ère} année	2C1	1h00	+	1h00	45 minutes pour un cours individuel 1h30 pour 2 élèves en collectif 2h15 pour 3 élèves en collectif
2 ^{ème} année	2C2	1h00	+	1h00	
3 ^{ème} année	2C3	1h00	+	1h00	
4 ^{ème} année	2C4	1h00	+	1h00	

**Se cumule à ce temps hebdomadaire des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master classes, ...)*

**Se cumule à ce temps de façon annuelle 3 manifestations obligatoires dans le cadre de l'école du spectateur*

Le parcours individualisé (non diplômant)



Ce parcours individualisé est non diplômant et a une durée de trois ans. Il est à destination des élèves souhaitant un emploi du temps plus allégé.

Ce parcours permet de pouvoir participer à une pratique collective tout en bénéficiant de cours instrumentaux ou vocaux.

Limité à trois années, une dérogation d'une année supplémentaire peut-être demandée, soumise à la direction après avis du Conseil pédagogique.



Il est composé obligatoirement de **deux cours** :

- **La pratique collective** :
1h00 hebdomadaire
- **La formation instrumentale ou vocale** :
30 minutes hebdomadaire en cours individuel / cours en groupe, ce groupe totalisant le temps des élèves le constituant (ex : 2 élèves X 30 minutes = 1h00)

ORGANISATION DU SECOND CYCLE

CURSUS NON DIPLOMANT / PARCOURS INDIVIDUALISÉ

2EME PARCOURS :

Discipline Musique / 2ème cycle / Coursus non diplômant / temps hebdomadaire* <u>Musiques actuelles amplifiées</u>			
Appellation des cours		Pratique collective	Formation instrumentale ou vocale
1 ^{ère} année	PI 1	1h00	+ 30 minutes pour un cours individuel 1h00 pour 2 élèves en collectif 1h30 pour 3 élèves en collectif
2 ^{ème} année	PI 2	1h00	
3 ^{ème} année	PI 3	1h00	

**Se cumule à ce temps hebdomadaire des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master classes, ...)*

**Se cumule à ce temps de façon annuelle 3 manifestations obligatoires dans le cadre de l'école du spectateur*



Un seul parcours est proposé :



- Le cursus à orientation amateur (C.O.A)



Le Coursus à Orientation Amateur (C.O.A)



- Ce cursus (C.O.A / MAA) permet aux élèves de terminer leurs études musicales initiales par un certificat : le CEM (Certificat d'Études Musicales). Il s'effectue sur une durée de deux à quatre ans, finalisé par un projet personnel libre d'une durée de trente minutes, pouvant comporter des transversalités dans les esthétiques et les arts.



Trois cours + modules obligatoires :

- **La pratique collective :**
1h00 hebdomadaire
- **La formation instrumentale ou vocale :**
1h00 hebdomadaire en cours individuel
- **La formation instrumentale ou vocales complémentaires :**
30 minutes hebdomadaire



- Module technique du son: 12h par an
- Module notion de communication : 12h par an
- Module régie : 6h par an
- Module réseau : 6h par an

ORGANISATION DU TROISIEME CYCLE

CURSUS A ORIENTATION AMATEUR (C.O.A)

Discipline MAA/ deuxième cycle / cursus amateur / temps hebdomadaire*															
Appellation des cours		Pratique collective		Formation instrumentale ou vocale		Instrument complémentaire**		Module technique du son		Module notion de communication		Module régie		Module réseau	
1 ^{ère} année	3C1	1h00	+	1h00	+	30 min.	+	12h00 / an	+	12h00 / an	+	6h /an			-
2 ^{ème} année	3C2	1h00	+	1h00	+	30 min.	+	12h00 / an	+	-		-	+	6h / an	

**Se cumule à ce temps hebdomadaire des rencontres avec des artistes tout au long de l'année*

**Se cumule à ce temps de façon annuelle 3 manifestations obligatoires dans le cadre de l'école du spectateur*

***Instrument complémentaire au sein des classes MAA selon les disciplines disponibles ou théâtre ou danse*

Le Coursus à Orientation Amateur (perfectionnement)



Une classe de perfectionnement est proposée à l'obtention du CEM, pour une durée d'un an, selon les places disponibles, après avis du Conseil pédagogique et validation de la direction.

Cette année supplémentaire permet à l'élève de continuer à se perfectionner dans la voix ou l'instrument avec l'obligation de participer à une pratique collective choisie selon les propositions possibles.

Ce n'est pas une année diplômante.



Deux cours obligatoires :

- La pratique collective : 1h00
- La formation instrumentale : 45 minutes hebdomadaire en cours individuel

ORGANISATION DU TROISIEME CYCLE

CURSUS A ORIENTATION AMATEUR (PERFECTIONNEMENT)

Discipline Musique / 3ème cycle / COA (Cursus à Orientation Amateur) / temps hebdomadaire*			
Appellation des cours		Pratique collective	Formation instrumentale ou vocale
Une année	PF1	1h00	45 minutes

**Se cumule à ce temps hebdomadaire des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master classes, ...)*

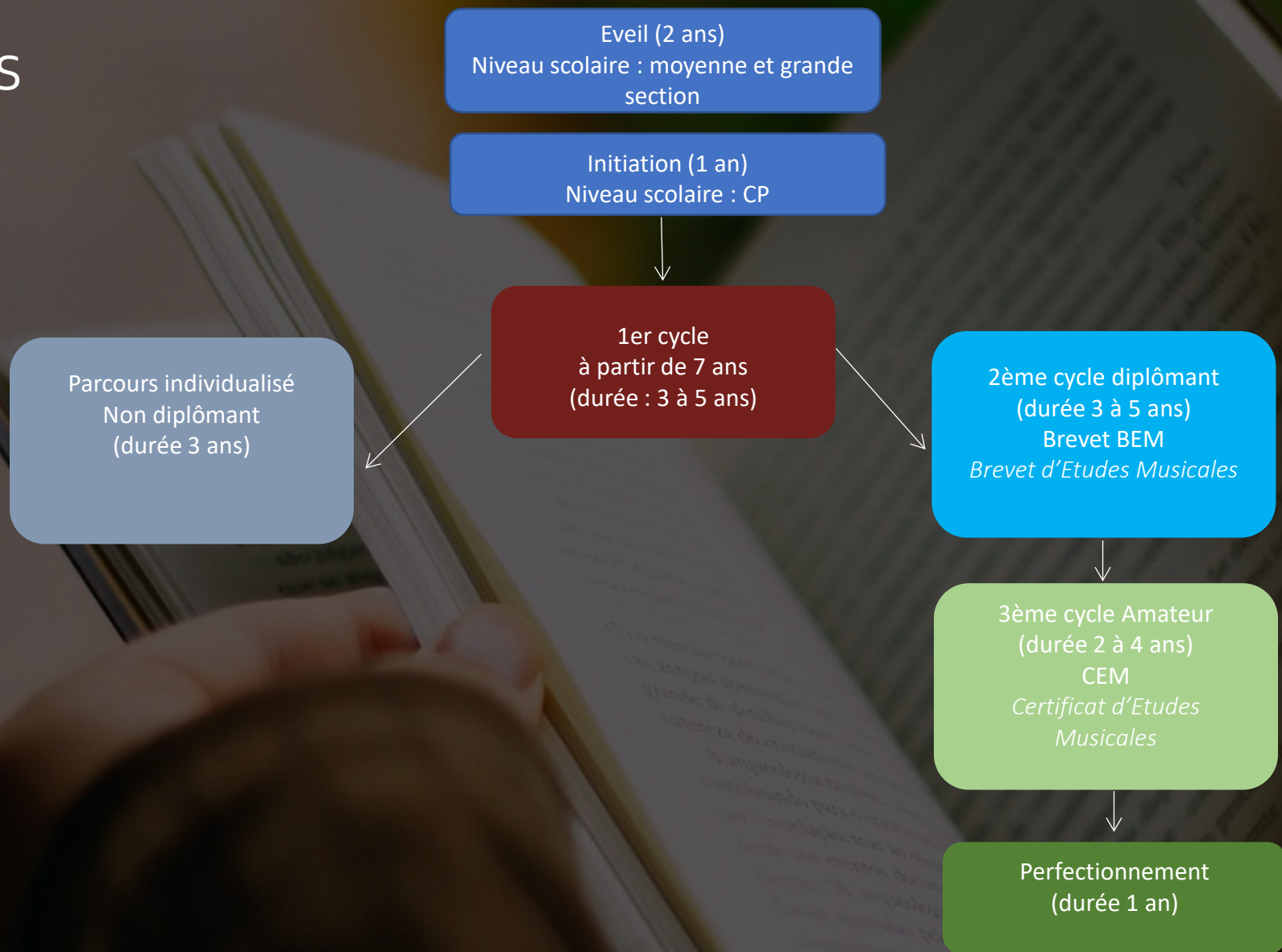
**Se cumule à ce temps de façon annuelle 3 manifestations obligatoires dans le cadre de l'école du spectateur*

A photograph of four students in a library setting. A young man in a grey t-shirt is smiling and looking towards a young woman with glasses who is looking at a laptop. Another young woman is in the foreground, and a young man is partially visible behind her. They are all gathered around a table with books and a laptop. The background is filled with bookshelves. A semi-transparent blue overlay covers the left side of the image, containing the title and subtitle.

SCHÉMA GÉNÉRAL DES ETUDES

Plusieurs possibilités de cursus...

CURSUS



RENCONTRER L'EQUIPE SUR RENDEZ-VOUS



Ronan LE GUEN, Conseiller aux études



03 44 15 66 77



viescolairecrd@beauvaisis.fr



36, rue de Buzanval – 60 000 Beauvais